

Séance du 02 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

Date de convocation : 30 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux septembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIRON Marie-France, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice : GRILLOT Jean-Luc, ABRAHAM Jean-Marc, BAUDOIN Sylvie, BECKER Pascale, PESNEAU Jimmy, BOUR Luc, LEROGNON Christophe, MANGENOT Jean-Luc, CLAUDE Philippe, TUDICO Cathy.

BAUDOIN Sylvie a été élue secrétaire.

Objet des délibérations :

N° 2025/008/001

MAISON DE LA CHAPELLE : AVENANT N° 1 AU LOT N° 13 : ELECTRICITE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de l'entreprise Electricité GERARD lot n° 13 du 15 juin 2025 concernant des travaux complémentaires et des travaux non réalisés pour un montant de – 4 440 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** cet avenant n° 1 au lot n° 13 présentant une moins-value de 4 440 € HT.

N° 2025/008/002

MAISON DE LA CHAPELLE : AVENANT N° 1 AU LOT N° 06 : Serrurerie Menuiserie Acier

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise PERROT lot n° 06 du 23 juin 2025 concernant la fourniture et pose de nez de dalle sur le balcon, sur la dalle intérieure, dans la cage d'escalier et dans le couloir pour un montant de 1 330 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** cet avenant n° 1 au lot n° 06 de 1 330 € HT et **décide** d'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 2101 « Logements Maison de la Chapelle ».

N° 2025/008/003

MAISON DE LA CHAPELLE : AVENANT N° 4 AU LOT N° 01 : Gros Œuvre

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise GCT lot n° 01 du 18 avril et du 15 mai 2025 concernant la démolition partielle des dallages sur 5 cm et l'encastrement du coffret EDF pour un montant total de 2 002.74 € HT, considérant la moins-value de 12 4021 € HT pour les travaux sur marché de base non exécutés, l'avenant présente une moins-value de 10 418.26 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** cet avenant n° 4 au lot n° 01 de – 10 418.26 € HT et **décide** d'intégrer cet avenant en investissement à l'opération 2101 « Logements Maison de la Chapelle ».

Séance du 02 septembre 2025

N° 2025/008/004

MAISON DE LA CHAPELLE : LOCATION LOGEMENTS

Madame le Maire rappelle la réunion du 06 août 2025 au cours de laquelle les loyers des logements de la Maison de la Chapelle ont été fixés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **décide** de louer les quatre logements de la Maison de la Chapelle :

- « Le Bouvreuil » T2 1^{er} étage côté jardin 46 m² (n°102) : balcon, jardin, local de rangement à Mme BERNE Anne-Sophie à compter du 1^{er} septembre 2025 pour un loyer de 500 € et 50 € de charges
- « Le Rossignol » T2 adapté PMR au rez-de-chaussée côté rue 36 m² (n° 001) : jardin, local de rangement à Mme LEYDER Joëlle à compter du 23 août 2025 pour un loyer de 450 € et 40 € de charges
- « Le Roitelet » T3 1^{er} étage côté rue 76 m² (n° 003) : jardin, local de rangement à Mr GOMES FERREIRA Julien à compter du 1^{er} septembre 2025 pour un loyer de 700 € et 50 € de charges
- « Le Pinson » T1 adapté PMR au rez-de-chaussée côté jardin 27 m² (n° 002) : terrasse, jardin, local de rangement à Mme PONTARLIER Céline à compter du 22 août 2025 pour un loyer de 350 € et 40 € de charges

Une caution correspondant à 1 mois de loyer sera demandée, ainsi qu'une personne ou un organisme se portant caution au profit du preneur.

Informations :

- **Compétence assainissement** : intervention de Marc FRANÇOIS, Vice-Président de la CCPS et de Gaëtan HERMETET, agent de développement et tous deux chargés de l'assainissement. Les conseillers se sont montrés favorables au transfert de la compétence assainissement à la CCPS.
- **Travaux à l'école de Ceintrey** : les conseillers sont invités par la commune de Ceintrey afin d'inaugurer la nouvelle cour d'école : réalisation d'un brise soleil et désimperméabilisation des sols.
- **Maison de la Chapelle** : vu les retards dans la réalisation des logements à la Maison de la Chapelle, les conseillers demandent que des pénalités de retard soient appliquées à certaines entreprises.
- **Entretien Maison de la Chapelle** : pour l'entretien des communs de la Maison de la Chapelle, la commune envisage d'employer une locataire travaillant chez Partego pour 1 heure le jeudi après-midi.

Le Maire,
Marie-France SIRON

